

**CESSATION TOTALE D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE
SANS DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE**

Autres pièces

- Un pouvoir signé par le représentant légal, si nécessaire.
- Le cas échéant, carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires.

Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

- Modification 178,08 €
- Si SARL ou SAS dont l'associé unique est une personne physique qui assume personnellement la gérance ou la présidence..... 62,08 €

Frais C.C.I.

Un règlement par chèque, CB ou espèces de..... 70,00 € Net de taxe

Formulaire

- Imprimé M2 en deux exemplaires signés en original.

